# Communications

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **84 (1933)**

Heft 4

PDF erstellt am: **27.07.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

différent forestier s'agitait devant les hauts seigneurs et certainement à cause de lui, des hommes de Conthey et de Savièse, qui chassaient le chamois et le coq de bruyère au Mont de Berchex, vinrent à se rencontrer. Une bataille s'engagea immédiatement et six Contheysans restèrent sur le terrain. Les vaincus ruminèrent une vengeance qui ne se fit pas attendre et deux Saviésans furent tués au Plan de Conthey, sous le Château de la Soie. Le Duc, comme bien l'on pense, greffa cette bagarre dans l'arbitrage, mais ce n'est pas ici le lieu de m'attarder sur ce sujet.

Un cas de juridiction mixte s'était aussi produit à Vionnaz, cent ans auparavant (1345), mais pas sous un angle aussi agressif. Le Comte de Savoie et le Prieuré de Lutry avaient des droits divers sur la *forêt Plane.* Le Prieur prétendait avoir le droit d'y mettre des gardes, *soit forestiers* (sic) et des gardes-chasse. A quoi le Comte répondit en statuant : « la chasse est exercée par le Comte lui-même dans cette forêt, bien qu'appartenant à la Maison de Lutry. Quant à la forêt, si quelqu'un y coupe des chênes ou des arbres vulgairement appelés pommiers, il encourra le ban de 3 sols et six deniers. » Comme on le voit, le Comte faisait bon marché des droits du Prieur. *Ego nominor leo* ... (A suivre)

---

# COMMUNICATIONS.

## A propos de l'aire de distribution du Picea omorica.

Dans un article contenu au dernier cahier des *Annales* de la Station de recherches forestières, sur les exotiques dans la forêt suisse, il est dit (p. 400) que le bois de *Picea omorica* était très employé, autrefois, par les Vénitiens pour la mâture. Cette affirmation avait été extraite du « Rapport sur l'introduction des essences exotiques en Belgique », par A. Visart et Ch. Bommer. 1909 (p. 240).

Or, telle affirmation est formellement contestée par M. le professeur *Al. Ugrenovic,* à Zagreb, qui nous écrit ce qui suit à ce sujet.

« L'aire de dispersion de *Picea omorica* n'a jamais été sous la domination vénitienne. D'autre part, il est peu probable que le bois de mâture, très exposé aux blessures de la vidange et du flottage, aurait pu supporter les risques d'un transport de 200 à 300 kilomètres jusqu'à la Mer adriatique. Enfin, d'après nos renseignements, les bois de mâture pour la marine vénitienne étaient exploités dans les forêts du Karst, à une distance de 10 kilomètres au plus de l'Adriatique. Mais le *Picea omorica* est inexistant dans ces boisés. »

Nous sommes reconnaissant à M. Ugrenovic de ces indications fort intéressantes qui font la lumière sur une question mal connue, semble-t-il, dans l'Europe centrale. *H. B.*